



## GRÈVE UNITAIRE DU 20 NOVEMBRE

### pour le service public d'Éducation, pour nos métiers

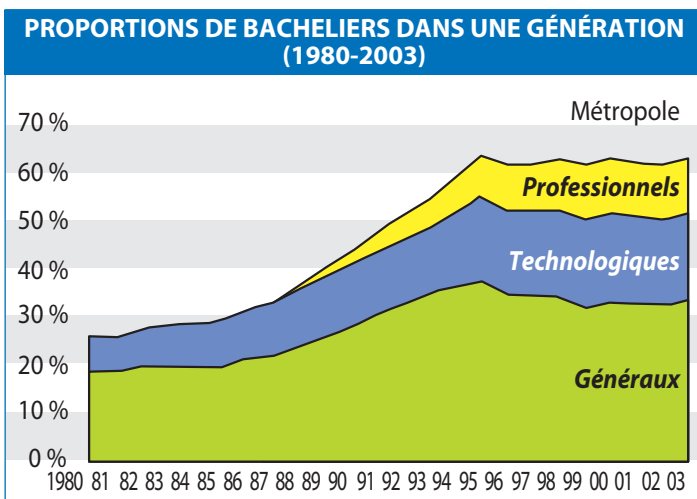
L'explosion scolaire de la décennie 1985-1995, sous la pression de la demande sociale et de la prise de conscience des besoins en qualifications, a permis de porter le nombre de bacheliers dans une génération, de 30 % dans les années 60 à 62 %, cela au prix d'un investissement important des personnels.

Depuis, le système scolaire se trouve confronté à une stagnation des taux d'accès au baccalauréat et à une persistance des inégalités, tant sociales que territoriales.

Rompant avec un projet de transformation progressiste de l'École, le gouvernement répond en recentrant la scolarité obligatoire sur la seule acquisition d'un socle de connaissances et compétences, diminuant l'offre de formation, supprimant des milliers de postes, imposant aux enseignants des heures supplémentaires en guise de revalorisation salariale, séparant l'aide aux élèves du travail en classe, accroissant l'autonomie des établissements.

Or, faire face aux besoins de notre époque, permettre une intégration scolaire et sociale durable pour tous les jeunes suppose, au contraire, de penser des évolutions majeures pour une École plus efficace, consacrer les moyens matériels et humains indispensables, lutter contre les inégalités au lieu de les creuser.

L'intensification du travail des personnels, la diversification et la multiplication des tâches, la complexité croissante du métier nécessitent de diminuer la charge de travail, développer le travail en équipe, donner le temps de se former, reconnaître la qualification, respecter les statuts. Comment imaginer pouvoir répondre aux défis du système éducatif sans redonner à nos métiers une attractivité en termes de recrutement, de services, de rémunération, de carrière? Comment parvenir à améliorer l'activité en classe, démocratiser davantage l'accès aux savoirs, combattre les inégalités sans conforter les exigences du second degré: une formation de haut niveau, une qualification disciplinaire, une liberté de choix dans la conduite de son activité au service d'objectifs communs? Il est temps de donner corps à la revalorisation tant proclamée de nos métiers, sans les dénaturer. ■



## STATUT OU CONTRAT ?

Les missions exercées par la fonction publique sont essentielles pour chaque citoyen et pour l'avenir de notre pays. C'est pourquoi il est légitime que ce soit la Nation qui détermine les objectifs et les conditions d'exercice de ces missions. C'est le rôle du statut voté par le Parlement et dont les déclinaisons sont assurées par décret. Prôner le contrat c'est alors définir les conditions d'exercice des missions de la fonction publique dans un face à face entre les fonctionnaires et l'État employeur dont le citoyen est exclu. C'est alors placer la fonction publique au service d'un pouvoir politique et non plus au service de la Nation. Mais qui dit contrat dit possibilité d'un contrat collectif mais aussi l'existence d'un contrat individuel « de gré à gré » comme le dit N. Sarkozy. Le fonctionnaire est donc placé, pour son recrutement, pour sa carrière, pour ses conditions d'emploi et de rémunération à la merci d'un pouvoir qui ne pourra que s'exercer au niveau local. L'indépendance du fonctionnaire qui s'exerce dans le respect des textes statutaires ne sera qu'un lointain souvenir qui sera remplacé par la soumission au bon vouloir des hiérarchies locales. On imagine alors ce que pourrait être l'exercice de notre métier dans un collège ou dans un lycée et on imagine de ce qui restera de notre liberté pédagogique à laquelle les enseignants du second degré sont particulièrement attachés. C'est aussi la fin des solidarités entre les fonctionnaires, l'individualisme régnant en maître.

# 70 000

**c'est le nombre des suppressions d'emplois programmées dans l'Éducation nationale sur l'ensemble du quinquennat**

### Recrutement

Les conditions de recrutement des fonctionnaires sont essentielles. Le recrutement par concours sous la responsabilité d'un jury indépendant, assure l'équité entre les candidats, l'assurance que tous sont recrutés sur des objectifs identiques, objectifs directement liés à la mission que le futur fonctionnaire aura à assurer. Le concours est aussi un moyen de promotion interne qui s'affranchit de l'intervention des pouvoirs hiérarchiques. À l'inverse, le recrutement hors concours implique le choix des recrutés par l'État employeur, voire la hiérarchie locale (chacun pense au rôle que pourrait jouer le chef d'établissement). Cela conduit inévitablement à des critères de recrutement différents suivant la personne qui en aura la charge, voire même à des recrutements par copinage.

### Missions

Le service d'enseignement constitue le cœur des missions des agrégés et des certifiés, l'organisation et l'animation de la vie scolaire, celle des CPE, la construction du projet individuel de l'élève et l'aide à l'adaptation des élèves handicapés, celle des CO-Psy. Les missions sont ainsi déterminées par l'appartenance à un corps, en lien avec une qualification empêchant d'imposer à un fonctionnaire des tâches qui ne relèvent pas de ses missions. En finir avec « le carcan des statuts » ouvre la porte à ce type de dérive.

### Rémunérations

La rémunération est essentiellement dépendante du corps auquel le fonctionnaire appartient, lié à sa qualification (certifié, agrégé, CPE, CO-Psy...). Elle est déterminée en fonction d'une grille et d'un point d'indice communs à toute la fonction publique. Cette construction place le fonctionnaire à l'abri des pressions. Le contrat, rendant individuellement négociable la rémunération, renforcerait le poids de la hiérarchie sur le niveau de rémunération de chacun, mettrait à mal toute possibilité d'équité salariale entre les personnels. Un tel système rendrait totalement opaques les critères concernant le montant de la rémunération de chacun et mettrait fin aux solidarités entre les personnels. Ce serait aussi l'institutionnalisation du salaire au mérite. S'assurer une bonne rémunération ne sera essentiellement guidé que par la soumission à sa hiérarchie locale.

### Évaluation

Il est légitime qu'un fonctionnaire rende des comptes. Mais il doit le faire sur des critères objectifs qui respectent le contenu de son activité. Les projets d'évaluer les enseignants en fonction des progrès des élèves, comme celui de donner au chef d'établissement un rôle décisif sur l'ensemble de la notation des enseignants, y compris dans son volet pédagogique, ouvrent la porte à tous les dangers. Le SNES reste attaché, pour les enseignants, à la double évaluation contenant une évaluation pédagogique assurée par les IPR tout en souhaitant que le rôle de ces derniers soit recentré sur une mission d'aide et de conseil.

### Service

La durée du temps de travail, les conditions du service (définition annuelle ou hebdomadaire), la nature des tâches (discipline enseignée, soutien, remplacement...) sont définies dans les statuts dans le respect de la qualification et de la même manière sur tout le territoire. La nécessité de réduire l'échec scolaire, et de démocratiser l'accès aux savoirs et à des qualifications reconnues, portent l'exigence d'une évolution de nos métiers sans les dénaturer. Définir les services par contractualisation et négociation remettrait en cause les garanties actuelles et les évolutions.

### Carrière

La carrière, directement liée au statut, fixe la progression de chaque fonctionnaire durant son activité professionnelle. Les règles sont en principe transparentes et fixées à l'avance, le poids de la hiérarchie existe mais reste modéré et ne permet pas de « bloquer » un fonctionnaire dans un échelon de son corps. Déjà aujourd'hui des évolutions apparaissent, en particulier pour l'accès à la hors-classe ou les promotions vers un autre corps, avec un rôle renforcé des chefs d'établissement et de l'inspection. La remise en cause du statut conduirait à une individualisation de tous les éléments de la carrière (promotions, mutations...) sous la responsabilité déterminante du supérieur hiérarchique.

### Formation

Formation continue et formation initiale sont les garanties des qualifications des personnels pour l'exercice de leurs missions : qualification disciplinaire vérifiée par le concours et compétences professionnelles. Elles doivent aussi garantir les possibilités d'évolution et de mobilité au cours de la carrière.

À l'opposé, la conception gouvernementale de personnels interchangeables nie les qualifications professionnelles.

### Paritarisme

Le statut est défini par la loi et les décrets. En contrepartie, l'État a obligation de consulter les fonctionnaires sur les règles qui leur sont appliquées, sur le fonctionnement des services et sur la plupart des décisions individuelles concernant les carrières. C'est le paritarisme. Les fonctionnaires élisent régulièrement leurs représentants dans les CAP (CAPA et CAPN). Les résultats de ces élections fondent la représentativité des syndicats et permettent de déterminer la composition des autres instances. Le paritarisme permet la défense individuelle et collective. À l'opposé, l'orientation gouvernementale de ne plus soumettre aux CAP les décisions individuelles remet en cause la transparence que nous avons imposée. Le contrat nierait les règles collectives en renvoyant à chaque individu sa propre défense.

## POUR ASSURER À TOUS LE DROIT À L'ÉDUCATION,

la nation a besoin d'un service public d'égale qualité en tout point du territoire. Le recrutement de personnels qualifiés et les règles nationales d'organisation de leur service garantissent aux citoyens cette égalité de traitement. Les personnels doivent être au service de l'intérêt général et à l'abri de toutes pressions du pouvoir politique comme de tout autre lobby ; il convient donc de leur assurer une rémunération et une carrière qui assurent leur intégrité.

Les fonctionnaires sont des citoyens ; ils rendent compte de leur action et participent à l'organisation du service.

Ces dispositions sont des éléments essentiels du statut. Le statut général de la fonction publique reconnaît les spécificités des métiers de l'Éducation au moyen des statuts particuliers.

**AU LIEU DE LE DÉTRUIRE, IL FAUT LE FAIRE VIVRE ET L'AMÉLIORER. IL Y VA DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

## DISCOURS DE SARKOZY 19 SEPTEMBRE 2007

(Extraits)

- « Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne peut être que la conséquence de la redéfinition des missions. »
- « Le rythme de diminution des effectifs de l'Éducation nationale sera fonction des progrès réalisés dans la remise à plat des programmes et des rythmes scolaires. »
- « Je souhaite une fonction publique moins nombreuse, mieux payée, avec de meilleures perspectives de carrière. »
- « Le corps doit devenir progressivement l'exception. »
- « Ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations pour qu'il soit davantage tenu compte du mérite, de l'implication, de l'expérience, des résultats. »
- « [Il faut] que l'on ouvre à tous les fonctionnaires la possibilité de quitter la fonction publique contre un pécule, comme on l'a fait dans le passé dans certains secteurs de l'État pour en accélérer la transformation. »
- « Il serait souhaitable qu'on laisse le choix aux nouveaux entrants entre le statut de fonctionnaire ou un contrat de droit privé négocié de gré à gré. »
- « L'individualisation des carrières, la révolution que constituerait une véritable gestion des ressources humaines, appelle bien sûr une autre révolution, celle de la formation continue, celle de la validation des compétences et, en corollaire, je veux une réflexion sur la culture du concours et sur la notation. »
- « [Il faut] que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social, qui a mal vieilli. Que d'heures perdues à tant de formalisme au lieu de discuter vraiment des préoccupations des fonctionnaires ! »
- « [...] L'ensemble de ces engagements devront être tenus durant mon quinquennat. »

## BUDGET : UN VRAI CHOIX POLITIQUE

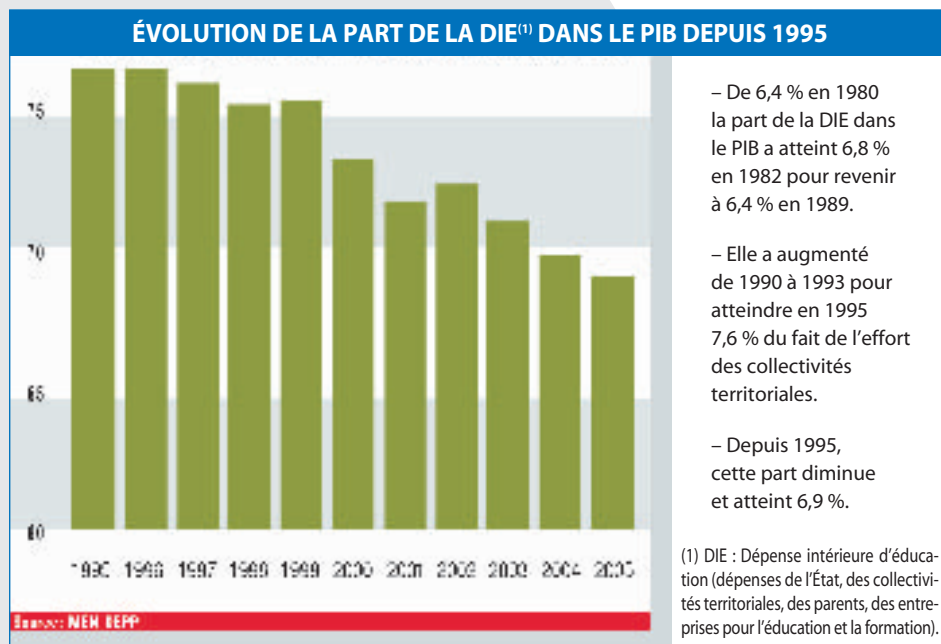
L'État accélère son désengagement : les 22 900 suppressions d'emplois de fonctionnaires en 2008 constituent une première étape d'un plan sur plusieurs années. L'éducation, avec près de 13 000 suppressions, y contribue proportionnellement au poids qu'elle représente.

Le second degré est particulièrement touché avec 8 770 suppressions d'emplois d'enseignants. 70 000 emplois seront supprimés dans les cinq ans à venir, dans le même temps le nombre d'élèves à scolariser dans le second degré va augmenter. Personne ne peut croire une telle politique peut ne pas avoir de graves conséquences sur l'offre d'éducation (horaires élèves, options, effectifs d'élèves) et sur nos conditions de travail. C'est aussi la nature même de notre métier qui risque ainsi d'être remise en cause. Le parallèle entre ces suppressions et les réflexions menées par le ministère sur l'évolution du métier enseignant est alors plus que préoccupant.

Le discours sur le budget de l'éducation pre-

mier budget de l'État et qui serait l'un des plus importants du monde, masque des réalités qui méritent d'être examinées de plus près : la

France se situe juste au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE, 1 % en dessous de la Suède et des États-Unis. ■



## LE 20 NOVEMBRE : GRÈVE UNITAIRE

**Pour la réussite de tous les jeunes, nous voulons d'autres choix budgétaires, d'autres choix pour nos métiers, nos statuts, nos salaires et nos retraites :**

- **une politique éducative ambitieuse** (assurant l'égalité de tous les élèves sur l'ensemble du territoire, la relance des ZEP, la garantie des horaires et programmes nationaux, le renforcement des moyens au collège pour préparer efficacement à des poursuites d'études et de la diversification des voies de formations au lycée) ;
- **l'ouverture de véritables négociations sur :**
  - les carrières** (des carrières plus attractives, une meilleure reconnaissance de nos qualifications et une plus grande mobilité choisie) ;
  - les rémunérations** (revalorisation du pouvoir d'achat du point d'indice et reconstruction de la grille fonction publique) ;
  - les services** (réduction du temps de travail, intégration dans nos services de l'ensemble des tâches constitutives de nos métiers, prise en compte de la diversité des conditions d'exercice, décharges pour la concertation).
  - le pouvoir d'achat des pensions de retraite**
- **un plan de programmation des recrutements et des emplois, le réemploi et un plan de titularisation des non-titulaires ;**
- **un autre budget** (objectif à terme de 10 % du PIB consacré à la dépense intérieure d'éducation avec comme première étape le retour au niveau de 1995) ;
- **un véritable débat national sur les retraites et les financements nouveaux afin de garantir le niveau de 75 % à 60 ans.**